

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mai 2023

RENFORCER LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE L'INTENSIFICATION ET
L'EXTENSION DU RISQUE INCENDIE - (N° 1225)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 178

présenté par

M. Fabrice Brun, Mme Bazin-Malgras, M. Cordier, Mme Corneloup, M. Descoeur, M. Dubois,
M. Kamardine, M. Ray, M. Vermorel-Marques, M. Jean-Pierre Vigier et M. Cinieri

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 1, après le mot :

« agriculture »

insérer les mots :

« , les représentants des parcs naturels régionaux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent article propose de mettre en place une stratégie nationale et interministérielle de défense des forêts et des surfaces non boisées contre les incendies. Nombre d'acteurs institutionnels et associatifs de la forêt et de l'eau seront directement concertés pour l'élaboration de ce document.

Tel n'est pas le cas pour les Parc Naturels Régionaux, qui sont pourtant directement concernés par la gestion et de la protection des forêts françaises.

Il semble ainsi important qu'ils puissent participer à ces concertations.

Tel est le sens de cet amendement.